

24 heures

Supplément fiscal

Réalisé par
l'Administration
cantonale
des impôts

La fiscalité, un jeu d'enfant!

L'école, les parents et l'Administration cantonale des impôts tentent, chacun à leur manière, de sensibiliser les futurs contribuables à leurs obligations

Lire en pages 4-5



Présentation

Editorial

L'impôt, un droit et un devoir

Corinne Feuz

Rédactrice en chef adjointe



Elle arrive au cœur de l'hiver. Cette année, elle s'est nichée dans ma boîte aux lettres un jour avant la Saint-Valentin. Et la missive de l'Administration cantonale des impôts n'avait, hélas, rien d'un billet doux. Sa simple vision m'a plongée dans une humeur grise comme le ciel. Et puis je me suis remémoré cette bonne parole d'un de mes oncles: «Payer des impôts, ça veut dire aussi que j'en ai les moyens. Et je préfère cela que de ne pas avoir les moyens d'en payer.» Implacable. Un peu plus tard, lorsque mon fils m'interrogea sur ce qu'était cet étrange feuillet, j'ai affiché un sourire. Sans aller jusqu'à lui

«Payer des impôts, ça veut dire aussi que j'en ai les moyens»

dire que l'impôt rendait «heureux» - n'exagérons rien - je lui ai simplement expliqué que c'était le prélèvement fait sur notre argent pour financer entre autres son école, déneiger le chemin qui y mène, financer la salle de gym où il se dépense sans compter. Qu'un jour lui aussi devrait en payer. Que c'était un devoir mais que cela lui offrirait aussi de nombreux droits, qu'il s'agirait pour lui de revendiquer. Car sans le contribuable rien n'est possible.

L'impôt, ce spoutnik de la démocratie

Garant de la paix sociale et compagnon indispensable de la démocratie, l'impôt, prélevé de façon progressive et modérée, mérite d'être expliqué

L'impôt est un spoutnik, c'est-à-dire un compagnon. C'est en effet le sens original de ce mot russe, choisi car le premier satellite jamais lancé devait porter un nom sympathique aux oreilles de la jeunesse. En l'occurrence, l'impôt est le spoutnik de la démocratie. A ce titre, je crois qu'on ne perd jamais son temps à l'expliquer. Ce supplément en témoigne à double titre. D'abord par son existence même, qui reflète un effort de vulgarisation. Ensuite en donnant la parole à des parents qui s'efforcent de familiariser leurs enfants à la fiscalité. «C'est l'histoire d'un fidèle compagnon...»

L'impôt n'est jamais une punition. C'est un prélèvement sur la richesse créée dans un pays, qui donne à l'Etat les moyens de financer ses prestations. C'est ainsi qu'en regard d'un changement fiscal, quel qu'il soit, il faut toujours inscrire ses répercussions. Qu'est-ce qu'il va signifier en termes de ressources? Comment peut-on l'assumer? A quelles modifications peut-il conduire dans les dépenses publiques?

Impôts complémentaires

Il est plus facile de répondre à ces questions, et donc d'accompagner fiscalement une société perpétuellement en transformation, si les répercussions d'un changement d'imposition sont modestes. On obtient ce résultat en pratiquant un grand nombre d'impôts qui se complètent. Si l'un vient à faire défaut, un autre y supplée sans devenir prohibitif pour autant. Trop se reposer sur un impôt est à l'inverse dangereux, comme l'expérimentent les Etats qui ont laissé s'étioler leurs impôts directs au profit d'impôts indirects (TVA) jugés plus simples à percevoir. Lorsque la crise surgit et que la consommation ralentit, les recettes plongent immédiatement.



«Je crois qu'on ne perd jamais son temps à expliquer l'impôt», assure le grand argentier vaudois. FLORIAN CELLA

Un autre bon moyen de favoriser l'adaptation des impôts consiste à préférer des taux modérés appliquant une large substance (en fiscalité on parle d'assiette) à des taux élevés frappant une ressource limitée. Mieux vaut taxer modérément et avec une progressivité étudiée la majorité des héritages que d'amputer lourdement certains d'entre eux. Du moins si l'on ne veut pas que les concernés se mettent à l'abri en déménageant leurs avoirs.

Citoyen et contribuable

C'est ainsi que les impôts jouent leur rôle de garants de la paix sociale en permettant à l'Etat de financer toutes ses tâches et c'est ainsi qu'ils sont le mieux acceptés. C'est important car, si le contribuable n'est pas toujours citoyen (ce que connaissait déjà la Grèce antique), le citoyen devrait tou-

jours être contribuable. A 18 ans - et si on abaissait la majorité civique à 16 ans il devrait en être de même - le jeune Vaudois reçoit à la fois sa carte de vote et sa première déclaration d'impôt. Et tous deux vont l'accompagner sa vie durant.

En Suisse, les impôts sont fréquemment au centre du débat politique. C'est le double fruit de notre fédéralisme, qui répartit la perception entre ses trois niveaux (communes, cantons, Confédération) et garantit une utilisation des ressources proche de ceux qui les fournissent, et de notre démocratie directe, qui donne au peuple la capacité de contrôle nécessaire. Finalement, les autorités sont incitées à s'expliquer et les citoyens à se tenir informés. Les conditions d'un vrai dialogue sont ainsi remplies.

Pascal Broulis, conseiller d'Etat

Nouveautés

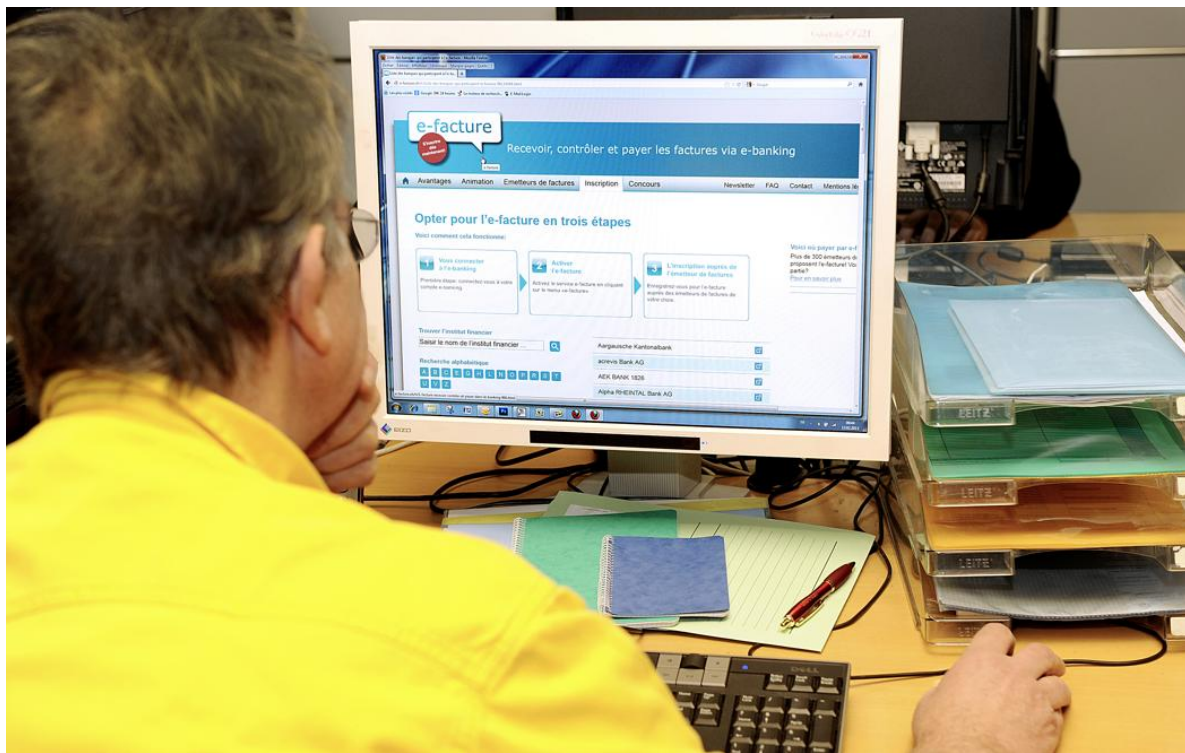
La déclaration par internet a rencontré un incroyable succès!

Lancer la déclaration d'impôt par internet n'était pas si simple. D'abord en raison de la signature obligatoire du contribuable, et à cause des pièces justificatives

L'an dernier, le canton de Vaud via l'Administration cantonale des impôts (ACI) a pris des options avant-gardistes et ambitieuses: plus de signature et plus de pièces justificatives pour la grande majorité des contribuables. Il a fallu trouver des astuces, changer la loi d'impôt et adapter l'informatique fiscale. Tout un programme. La démarche qui allait garantir le succès, c'est la simplicité pour le contribuable. En supprimant purement et simplement les deux caudèles qui rendaient la situation compliquée, c'est-à-dire le doublement des envois par le contribuable (par électronique et par la poste comme c'est le cas dans de nombreux cantons), Vaud a mis dans le mille. Résultat à ce jour: 161 409 déclarations d'impôt, soit 41,2%, sont arrivées électroniquement dans les «tubes» de l'ACI et sont remontées dans le logiciel de taxation, soit directement sur les écrans des taxateurs; 161 409 déclarations qui n'ont pas été scannées au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) à Yverdon, soit 6 288 heures de scanage en moins et la disparition de 6 000 cartons d'archives sur 15 200 par an.

First in, first out pour les contribuables

L'administration fiscale a été la première surprise par ce succès, puisqu'elle tablait sur 100 000 déclarations renvoyées par internet. C'était sans compter la popularité du logiciel VaudTax, déjà utilisé par 81,6% des contribuables, soit 360 000, et auquel on a simplement ajouté un bouton «envoyer». A tous ces éléments s'est ajoutée une communication large public. Le clip vidéo de démonstration, «Sa déclaration d'impôt par internet en un clic



L'e-facture est maintenant accessible aux personnes physiques. Il suffit d'avoir un compte chez PostFinance ou dans une banque, ou de s'inscrire via le site www.e-facture.ch. PHILIPPE MAEDER

d'œil», a notamment fait un tabac. Il a été vu 76 871 fois sur le site www.vd.ch/impots et 4110 fois sur YouTube. Un record absolu à l'Etat de Vaud!

Si le renvoi par électronique fait gagner du temps à l'administration, il renforce également la logique du *first in, first out*; ainsi 34,5% de contribuables étaient déjà taxés en juillet 2012 et 75,54% au 31 décembre (soit 323 868 contribuables); 24,6% des

déclarations ont été taxées de manière automatique, semi-automatique ou semi-manuelle, ce qui laisse plus de temps pour les dossiers complexes.

Une nouveauté, l'e-facture

Autre simplification associée à ce succès, la e-facture, soit la possibilité de payer ses impôts directement par e-banking, est maintenant accessible aux personnes physiques. Les

acomptes, les décomptes des impôts ICC et IFD et les décisions de taxation peuvent être transmis par ce canal. Il suffit d'avoir un compte chez PostFinance ou dans une banque. Le nombre de contribuables inscrits à ce moyen de paiement est de 9520 au 19 février 2013.

IBD

www.vd.ch/impots
www.e-facture.ch

Et encore quelques petits trucs bons à savoir...

Les déclarations d'impôt 2012 sont arrivées dans les boîtes aux lettres. Les contribuables ont jusqu'au 15 mars pour remplir leur obligation.

Pour télécharger VaudTax sur votre ordinateur et envoyer votre déclaration par internet: aller sur le site www.vd.ch/impots ou téléphoner au 021 316 10 40 de 8 h à 17 h non-stop. Face au succès de VaudTax, l'ACI a renoncé au tirage des CD-ROM à grande échelle. Seul un nombre

restreint est disponible dans les offices d'impôts.

Si vous êtes indépendant, vous devez envoyer vos pièces, comptes de pertes et profits dans la fourre avec codes-barres qui vous identifie et que vous recevez à domicile par la poste. De même, si vous avez un dossier titre, il est obligatoire de fournir le relevé fiscal bancaire également par poste dans la fourre avec codes-barres. Cela est impératif pour que les pièces entrent dans la chaîne de traitement.

Il est possible de faire intégrer son impôt fédéral direct (IFD) à ses acomptes. Le contribuable n'a ainsi plus à se préoccuper du bordereau IFD. Il suffit d'envoyer un SMS au 959 IFD (laisser un espace) suivi de son numéro de contribuable.

Pour la e-facture, rendez-vous sur le site www.vd.ch/impots, payer ses impôts par e-banking ou directement chez PostFinance ou votre banque (SixPaynet) et chercher Etat de Vaud - Impôts.

Sensibilisation aux impôts

La fiscalité? Un jeu d'enfant

Chacun à leur manière, l'école, les parents et le fisc tentent de sensibiliser les futurs contribuables

Pourquoi payer des impôts? Quand devient-on contribuable? Un apprenti est-il taxé sur son revenu? Un jour ou l'autre, chaque jeune Vaudois sera confronté à l'une de ces questions. Se frotter à la fiscalité le plus tôt possible pour y être préparé, telle est l'ambition de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et de l'école qui tentent, avec l'aide des parents, de sensibiliser les futurs contribuables à la question.

En première ligne, les parents sont souvent amenés à jouer les pédagogues lors de l'entrée de leur progéniture dans la vie de contribuable. «Quand mon fils a reçu sa première déclaration, il est tout de suite venu vers moi pour que je lui explique comment faire», se souvient Sylvie Pittet Blanchette, membre du comité cantonal de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE). Un soutien parental essentiel qui, selon l'ex-secrétaire générale de l'association, doit se faire en partenariat étroit avec l'école: «Il est important que les établissements scolaires nous soutiennent en amont, en sensibilisant les élèves à la question et en fournissant le matériel pédagogique adéquat.»

Lorsque les parents ne le font pas avant, ce sont les professeurs qui introduisent les jeunes Vaudois à la fiscalité, à partir de la 7^e année (voir encadré). Pour François Sulliger, collaborateur pédagogique à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO),

l'école doit jouer un rôle essentiel dans l'apprentissage du sujet pour «éduquer l'élève à la vie d'adulte». En plus de préparer les futurs contribuables à remplir leurs obligations, l'enseignement de la fiscalité aurait également comme vertu, selon François Sulliger, de prévenir l'incivilité: «Faire comprendre que c'est la collectivité qui paie les transports publics ou le matériel scolaire permet de réfléchir à deux fois avant de les endommager.»

Si le premier contact officiel de l'ACI avec le contribuable se fait généralement lors de ses 18 ans, «il est essentiel de le sensibiliser au sujet dès son plus jeune âge», souligne Isabel Balitzer-Domon, chargée de communication à l'ACI. Et à ceux qui considèrent la fiscalité comme inaccessible aux plus jeunes, Isabel Balitzer-Domon rétorque qu'il suffit d'utiliser les mots et les images adaptés: «Si l'école et les parents sont actuellement capables d'enseigner aux enfants un sujet aussi complexe que la sexualité, pourquoi serait-il si difficile de leur faire comprendre, de manière adéquate, que le bus qu'ils prennent ou la route déneigée qu'ils empruntent est tout simplement à leur disposition grâce aux impôts?»

En 2011, l'ACI a lancé un grand concours de dessin destiné aux Vaudois de 8 à 14 ans. Le but était de sensibiliser les enfants à l'utilité des impôts. Plus de 280 œuvres ont été récoltées, parmi lesquelles le dessin gagnant, qui fait depuis la couverture du logiciel VaudTax. Un succès inattendu auprès des plus jeunes qui prouve que la fiscalité, si elle est correctement introduite, peut aussi devenir un jeu d'enfant.

Alexandre Meunier

Nouveau site dédié aux jeunes par la Conférence suisse des impôts (CSI): www.impots-easy.ch/fr



JEAN-PAUL GUINARD

«Mais j'aimerais bien que mes parents et l'école m'en parlent un peu plus»

Claire, 10 ans, écolière en 5^e année

● «Les impôts sont un prélèvement d'argent proportionnel à votre salaire. Ils servent par exemple à entretenir les routes, payer les écoles, la police et les pompiers. Je pense que c'est une chose très utile, car sinon ce serait chacun pour soi. C'est mes parents qui m'en ont parlé pour la première fois. Ils m'ont expliqué en gros ce que c'est et à quoi ils servent. Par contre, je n'en ai jamais vraiment entendu

parler en classe. Dans le fond, le sujet m'intéresse moyen. Mais j'aimerais bien que mes parents et l'école m'en parlent un peu plus. Surtout l'école. C'est là qu'on apprend le mieux. Quand je travaillerai, ça m'embêtera un peu de payer des impôts, de devoir donner mon argent comme ça. Mais d'un autre côté, ce n'est pas si nul, et à quoi ils servent. Par contre, je n'en ai jamais vraiment entendu



VANESSA CARDOSO

«C'est à l'école que j'ai vraiment appris en détail ce que c'était»

Max, 14 ans, écolier en 8^e année

● «C'est ma famille qui m'a parlé des impôts pour la première fois, quand j'étais plus jeune. Mais c'est à l'école que j'ai vraiment appris en détail ce que c'était. J'y ai été sensibilisé dans le cours de citoyenneté et dans mon option spécifique Economie et droit. Je trouve que c'est important de se renseigner sur les impôts car, comme chaque citoyen, je devrai en payer à partir de mes 18 ans.

Ça serait dommage de ne pas savoir pourquoi on doit le faire. Je pense que c'est aux professeurs et aux parents de nous sensibiliser au sujet. Les premiers peuvent peut-être mieux répondre à nos questions, et les seconds nous apportent un regard plus subjectif. Au final, l'idée de payer des impôts ne me réjouit pas plus que ça, mais je me dis que tout le monde doit y passer.» **A.M.**



YANNICK BAILLY

«Dans le fond, je trouve qu'on ne parle pas assez des impôts aux jeunes»

Julia, 19 ans, apprentie

● «J'ai reçu ma première déclaration d'impôt l'année passée. C'est mon père qui m'a aidée à la remplir. Heureusement qu'il était là, car c'était quelque chose de complètement inconnu pour moi. Personne ne m'en a concrètement parlé avant cela. Je ne savais pas, par exemple, si je devais payer quelque chose en tant qu'apprentie. Remplir une déclaration ou faire un budget sont des choses qui nous concernent

tous, mais qui ne sont pas enseignées en classe de façon pratique. J'ai effectivement le souvenir d'y avoir été un peu sensibilisée à l'école dans le cadre d'un cours de comptabilité, mais ce n'est pas suffisant. Dans le fond, je trouve qu'on ne parle pas assez des impôts aux jeunes. L'école devrait davantage nous y préparer avant nos 18 ans. Les parents ont bien entendu aussi leur rôle à jouer. Cela fait partie de l'éducation.» **A.M.**

Les impôts à l'école obligatoire

C'est la plupart du temps sur les bancs de l'école que le jeune Vaudois se frotte pour la première fois à la fiscalité. En 8^e année, l'ensemble des élèves du canton doit suivre un cours de citoyenneté - d'une durée d'une heure hebdomadaire - durant lequel la question des impôts est abordée.

Outre ce cours généralisé, seuls les élèves de la voie secondaire baccalauréat (VSB) ayant choisi l'option Economie et droit étudient le sujet plus tôt, à partir de la 7^e. Pour les élèves des classes précédentes, soit avant 13-15 ans, aucune introduction au sujet particulière n'est prévue au niveau cantonal. **A.M.**

Budget de l'Etat

Des revenus dynamiques pour un canton qui prépare demain

En 2013, le budget de l'Etat va croître de 4,7% grâce, notamment, à la solidité du tissu économique vaudois et à une croissance démographique soutenue

Avec des revenus totaux de 8,47 milliards de francs, le budget 2013 de l'Etat table sur une progression des ressources de 374 millions de francs par rapport au budget de l'an dernier. Relativement important, cet écart de 4,6% s'explique surtout par les incertitudes conjoncturelles et la prudence des prévisions qui prévalaient lors de l'élaboration du budget 2012. Ainsi, par exemple, la part du canton au dividende de la BNS (cf. *Revenus du patrimoine*), qui n'avait pas été budgétisée l'année dernière en raison des incertitudes de l'époque sur sa capacité financière. L'augmentation provient en outre de la part vaudoise à diverses recettes fédérales (formation, emploi, subsides LAMal, asile), de la participation des communes aux dépenses sociales ainsi que des recettes fiscales.

Les impôts, qui représentent traditionnellement environ 60% des revenus de l'Etat, devraient rapporter quelque 5,07 milliards en 2013, soit 140 millions de plus que le budget 2012. Cette progression de 2,9% résulte, d'une part, de l'imposition des personnes physiques: l'impôt sur le revenu augmente de 68 millions (+2,2%), en raison principalement d'une croissance démographique toujours soutenue dans le canton, et l'impôt sur la fortune progresse de 10 millions (+2,4%), en lien avec la croissance de la fortune mobilière et la bonne performance des marchés boursiers.

Tassement attendu des impôts

D'autre part, les impôts des personnes morales augmentent de 31 millions sur le bénéfice et de 11 millions sur le capital, c'est-à-dire une progression globale prévue de 7% qui se base sur la solidité du tissu économique vaudois, malgré une stabilisation

des indices conjoncturels. A ce propos, et dans le cadre de sa planification financière pour les quatre années à venir, le Conseil d'Etat projette une indexation des recettes fiscales de 3% en 2014, dans la continuité des prévisions de croissance 2013 (+2,9%). Ensuite, la progression annuelle est ramenée à 2%, compte tenu des nouvelles incertitudes conjoncturelles.

Les subventions à redistribuer ne font que transiter dans le ménage cantonal; dès réception, l'Etat les reverse aux ayants droit. Il s'agit principalement des paiements directs à l'agriculture, de participations cantonales et fédérales en faveur de l'Université de Lausanne.

Les taxes, émoluments et ventes représentent les montants des émoluments administratifs de divers services, notamment du Service des automobiles, du Registre foncier, des Offices de poursuites et faillites et du Registre du commerce.

Le revenu du patrimoine est constitué de la part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse, du rendement des participations (BCV, CVE, autres), du revenu locatif des bâtiments dont l'Etat de Vaud est propriétaire, des revenus de prêts et des redevances perçues en relation avec les aires de ravitaillement autoroutiers. Quant aux **autres contributions**, il s'agit des contributions fédérales versées au canton pour l'enseignement professionnel et la Faculté de médecine, celles pour la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), des subsides pour les bourses d'études et d'apprentissage, pour l'asile, pour le financement des offices régionaux de placement (ORP) et pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales.

Certaines charges cantonales sont financées par des **prélèvements sur des fonds**, notamment, la prévention et sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage visant à financer des indemnités journalières.

Les patentes et les concessions sont les concessions d'utilisation du domaine public (redevances hydrauliques, permis de chasse et de pêche).

Les imputations internes sont des mouvements comptables entre services de l'administration dont un montant équivalent se retrouve dans les charges. **OD**

Budget 2013 voté par le Grand Conseil

Revenus		
Impôts	5 071 330 000	59,84%
Part., remb. de coll. publ.	1 136 036 200	13,40%
Parts à des recettes fédérales	554 557 000	6,54%
Taxes, émoluments, ventes	488 431 800	5,76%
Subventions à redistribuer	456 262 400	5,38%
Autres contributions	373 485 000	4,41%
Revenus du patrimoine	281 176 300	3,32%
Prélèvement sur les fonds	89 404 900	1,05%
Patentes, concessions	17 676 000	0,21%
Imputations internes	6 881 000	0,08%
Total	8 475 240 600	100%

X.DD SOURCE: SAGEFI

Budget 2013: produit des impôts

Impôt sur le revenu des personnes physiques	3 185 000 000	62,80%
Impôt sur la fortune des personnes physiques	430 000 000	8,48%
Impôt à la source	120 000 000	2,37%
Impôt spécial des étrangers (d'après la dépense)	90 000 000	1,77%
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	580 000 000	11,44%
Impôt sur le capital des personnes morales	60 000 000	1,18%
Impôt complémentaire sur les immeubles des PM	20 000 000	0,39%
Impôt sur les gains immobiliers	120 000 000	2,37%
Droits de mutations sur les transferts immobiliers	130 000 000	2,56%
Impôt sur les successions et les donations	72 000 000	1,42%
Taxes auto	223 200 000	4,40%
Divers	41 130 000	0,81%
TOTAL	5 071 330 000	100%

X.DD SOURCE: SAGEFI

Nota bene: cette présentation correspond à l'unité budgétaire. S'ajoutent la part de l'impôt fédéral direct de 310 millions et la part de l'impôt sur les frontaliers de 70 millions.

Produit de l'impôt

23 milliards de revenus

● La proportion de l'augmentation des assujettis est régulière sur ces cinq dernières années. Elle a augmenté de 9360 dossiers en 2010. La statistique provisoire* 2010 de l'impôt cantonal sur le revenu montre que 39,4% de l'ensemble des 415829 contribuables ont un revenu imposable compris entre 0 et 20000 francs, soit une légère augmentation par rapport à la même époque de 2009 (39,3%). Cette tranche compte 157056 contribuables. Parmi eux, 91760 ne paient pas d'impôts (personnes à l'aide sociale, jeunes en formation, indépendants ayant fait des pertes,

etc.). Les contribuables dont le revenu imposable est compris entre 20000 et 60000 francs restent stables à 115000 individus. Ils assument 429 millions, soit 8 millions de moins qu'en 2009, phénomène lié à la correction de la progression à froid. Entre 60000 et 200000 francs, les tranches sont proportionnellement stables entre 2009 et 2010. Au-dessus de 200000 francs, par rapport à 2009, sensible augmentation à 860 millions contre 789,6 l'année précédente, alors que le nombre de contribuables n'a que peu augmenté (13765 contre 12962).

2/3 par les millionnaires

● La fortune imposable nette, en 2010, de l'ensemble des contribuables imposés dans le canton se monte à plus de 98,4 milliards de francs, alors qu'elle était de 93,3 milliards en 2009. Fluctuante, elle avait diminué de 2,7 milliards de francs de 2007 à 2009 (voir le supplément 24 heures des 18-19 février 2012). Elle a donc repris de la vigueur en 2010 par une augmentation de 5 milliards, rattrapant ainsi le manco constaté en 2009 et le dépassant. L'imposition cantonale de cette fortune a rapporté quelque

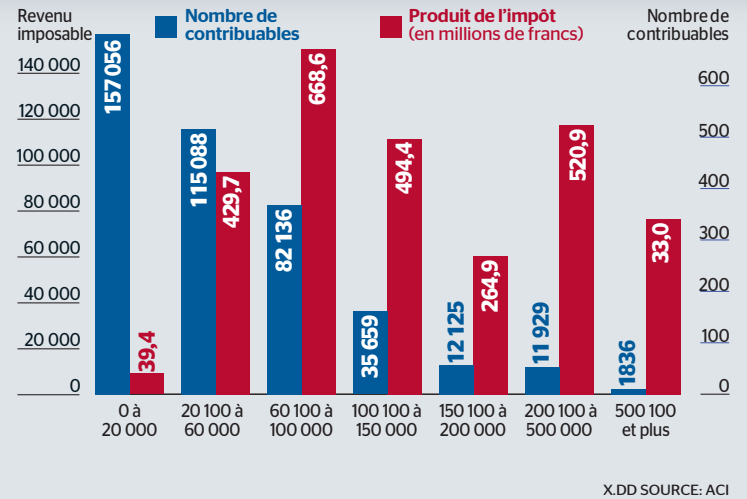
376 millions, contre 356 en 2009. Cet impôt est dû dès 56000 francs de fortune nette pour les célibataires et dès 112000 francs pour les couples mariés. Ces chiffres augmentent légèrement chaque année. Le nombre de millionnaires en fortune imposable est en légère augmentation, de 17112 à 17799 contribuables, suivant ainsi la courbe d'augmentation de la population. Les millionnaires contribuent pour 67,3% à l'ensemble des impôts perçus au titre de la fortune en 2010, soit 253,4 millions.

Près d'un milliard

● L'impôt sur les sociétés, dites personnes morales, comprend l'impôt sur le bénéfice et celui sur le capital pour les parts cantonale et communale. Le cumul des deux est présenté ici. Pour la période fiscale 2010, 29670 sociétés-contribuables ont payé 969 millions d'impôts, soit une augmentation de 2% par rapport à l'exercice fiscal 2009. L'année 2010 confirme la tendance avec une augmentation d'environ 3% du nombre de personnes morales assujetties dans le canton. 50% des entreprises sont des sociétés anonymes. Sur le total des contribuables, 4% ne remplissent

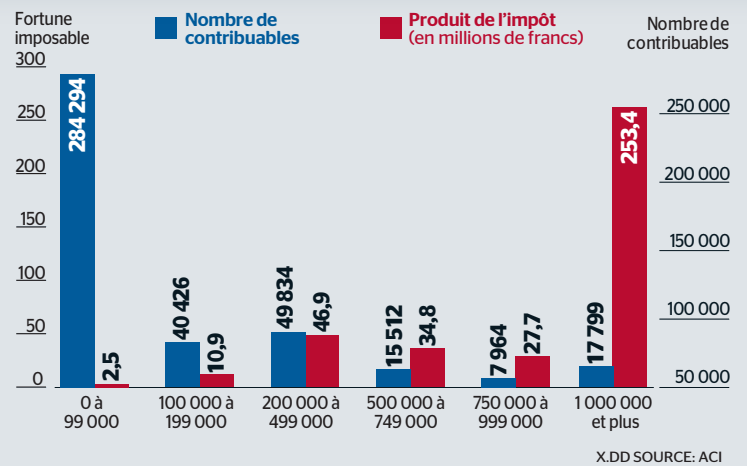
pas leurs obligations et doivent par conséquent être taxés d'office. 84% des personnes morales (soit 24952) paient un impôt se situant dans une fourchette de 0 à 10000 francs, représentant environ 3% des recettes PM. Les deux tranches suivantes (de 10000 à 100000 francs) représentent essentiellement le tissu PME qui s'acquitte d'environ 117 millions d'impôts, soit 12%. Viennent ensuite, majoritairement, les groupes internationaux. 991 sociétés (3% du nombre total) paient 85% de l'impôt (bénéfice et capital). Elles sont 139 à payer plus d'un million par an.

Contribuables et impôt sur le revenu en 2010

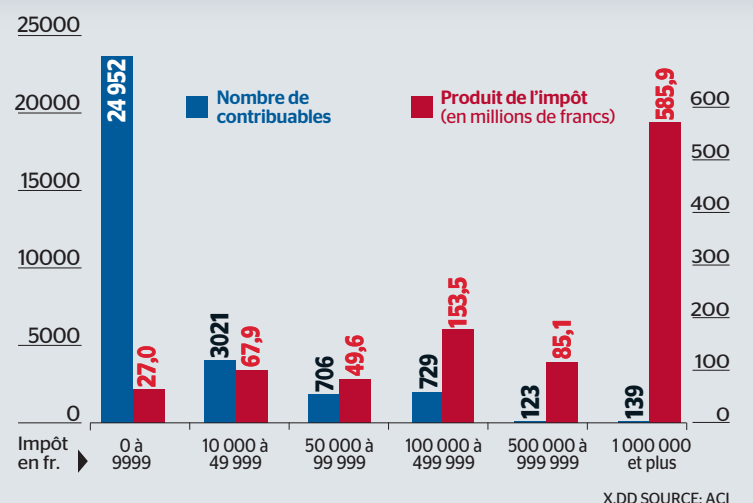


* Les 98,4% des contribuables sont taxés.

Contribuables et impôt sur la fortune en 2010



Sociétés et impôts payés en 2010



Tâches publiques

Dépenses 2013: renforcer les secteurs-clés du service public

La bonne tenue des finances vaudoises permet au Canton d'augmenter sa capacité de financement pour des grands travaux porteurs d'avenir

En 2013, l'Etat de Vaud consacrera 8,47 milliards de francs à son budget de fonctionnement, ce qui représente une augmentation brute de quelque 390 millions par rapport à l'année passée, soit près de 5%. En retranchant le financement anticipé de 94 millions prévu pour la Caisse de pension en vue des nouvelles règles fédérales, la croissance des dépenses courantes du Canton est contenue en réalité à 3,6%.

«Cette année encore, le Canton voit ses dépenses brutes augmenter»

Les quatre principaux domaines d'activité du service public vaudois qui sont l'enseignement, la prévoyance sociale, la santé et la sécurité publique consomment à eux seuls 78,6% du budget ordinaire, soit 6,66 milliards de francs. L'administration générale ou les services transversaux, que l'on imagine parfois pléthoriques, se partagent en réalité moins de 7% des moyens de l'Etat.

Montée en puissance des investissements

Cette année encore, le Canton voit ses dépenses brutes augmenter de 97 millions dans le secteur social (+5,8% par rapport à 2012), de 46 millions dans la santé (+4,2%) et de 77 millions dans le domaine de l'enseignement et de la formation (+3%). Il renforce en outre l'activité de la

Police et du secteur pénitentiaire avec des effectifs supplémentaires, et accroît de 17 millions le soutien aux économies d'énergie et au développement des technologies alternatives.

Les dépenses de l'Etat ne se limitent pas à son ménage courant. La bonne tenue des finances vaudoises permet au Canton d'augmenter sa capacité de financement pour des grands travaux porteurs d'avenir. Durant l'année 2013 en effet, l'Etat prévoit un effort global d'investissement de 753 millions (investissements bruts, prêts et garanties nouveaux). Ce sont 53 millions de plus qu'au budget 2012 et 250 millions de plus qu'aux comptes 2011. Les infrastructures de transport, les équipements hospitaliers ou les centres de formation bénéficient des principaux moyens engagés.

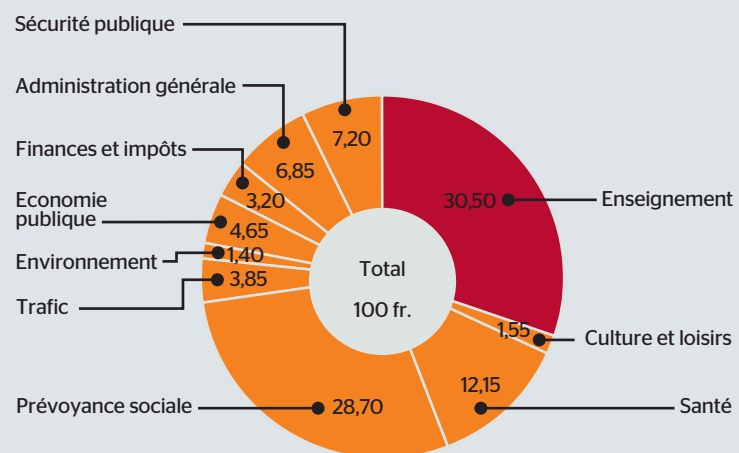
Pour le parc immobilier

Les routes bénéficieront de 52,2 millions, la protection des eaux de 12,1 millions et la CGN de 5,9 millions. Les investissements universitaires (Anthropole, Internef et Geopolis) seront gratifiés de 13 millions, alors que le CHUV recevra 40,8 millions, Cery 9,6 millions, l'Hopital de l'enfance 3,2 millions et les EMS 3,5 millions. L'Etat consacrera 81,5 millions à son parc immobilier (site Perregaux, prison de la plaine de l'Orbe et détention des mineurs, Haute Ecole d'ingénieurs d'Yverdon et Gymnase de Nyon). Le gouvernement entend également investir 28 millions dans l'informatique cantonale, en particulier la cyberadministration (finances, impôts et Service de la population). Amorcée il y a deux ans, cette montée en puissance des investissements devrait se poursuivre durant la législature (2012-2017); et les projections jusqu'en 2020 indiquent des dépenses globales d'investissement de l'ordre de 14 milliards, dont 8,5 à la charge nette de l'Etat. Les montants en jeu dépassent ainsi la capacité d'autofinancement de l'Etat qui doit désormais emprunter, et donc recourir à terme au produit de l'impôt...

OD

Sur 100 francs, l'Etat prévoit de consacrer....

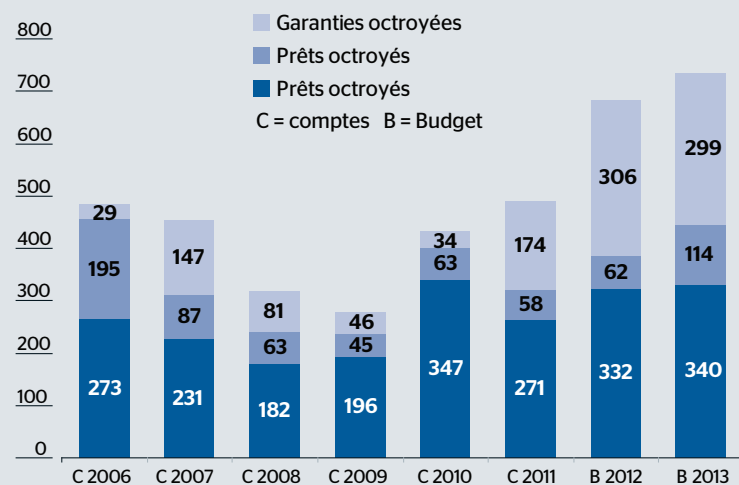
Valeurs en francs (montants arrondis)



X.DD SOURCE: SAGEFI

Effort global d'investissement de l'Etat dans l'économie vaudoise

En mios de CHF



X.DD SOURCE: SAGEFI